

CAPD du 18 décembre 2012

PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS D'ECOLES

"Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur..."

- ◆ L'avancement des Instituteurs se fait par année civile (01-01-2013 au 31-12-2013)
- ◆ L'avancement des P.E. se fait par année scolaire (du 1-09-2012 au 31-08-2013)

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		9 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	1 a 3 m		1 a 6 m
5 à 6	1 a 3 m		1 a 6 m
6 à 7	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
9 à 10	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
10 à 11	3 a	4 a	4 a 6 m

Echelons	Gd choix 30%	Choix 5/7	Ancienneté
1 à 2		3 m	
2 à 3		9 m	
3 à 4		1 a	
4 à 5	2 a		2a 6 m
5 à 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 à 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 à 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 à 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 à 10	3 a	4 a	5 a
10 à 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

Barème = (Note + correctif éventuel) x 2 + AGS

- Note: arrêtée au 31-08-2012- AGS arrêtée au 31-12-2012 pour les Instits, au 31-08-2012 pour les PE.
- Correctif: + 1 point si votre dernière note d'inspection remonte à 4 ans ou plus (avant le 31-08-2008).

Calcul de l'Ancienneté Générale des Services:

1 an = 1 point															
Nombre de mois point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	0,083	0,167	0,250	0,333	0,417	0,500	0,583	0,667	0,750	0,833	0,917				
nombre de jours point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	0,003	0,005	0,008	0,011	0,014	0,017	0,019	0,022	0,025	0,028	0,030	0,033	0,036	0,039	
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	0,042	0,044	0,047	0,050	0,053	0,055	0,058	0,061	0,064	0,066	0,069	0,072	0,075	0,078	0,080

Lu dans KISAITOU (ou presque), le mémento administratif du SNUipp: "Le système actuel des promotions entraîne des différences de traitement considérables entre un instituteur ou un PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 30 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière)."

Le SNUipp revendique l'avancement automatique pour tous, au grand choix.

KISAITOU EN LIGNE sur [http://: 88.snuipp.fr](http://88.snuipp.fr)

<h2>FICHE DE CONTROLE SYNDICAL</h2> <p>à retourner au SNUipp-FSU 6, Maison des Associations Quartier La Magdeleine 88000-EPINAL snu88@snuipp.fr</p>	nom prénom adresse 88 - tel. personnel tel. portable Courriel	Corps <input type="checkbox"/> Instit <input type="checkbox"/> Prof. d'école Echelon actuel depuis le Dernière note Date de l'inspection AGS =amj Votre barème : (..... +) x 2 + (.....) = note corr. AGS	Vous êtes promouvable au grand choix le au choix le au mi-choix le à l'ancienneté le
--	--	--	--

Chaque collègue ayant retourné cette fiche de contrôle sera informé personnellement,